

ENSEMBLE,
**ACCÉLÉRONS L'INNOVATION
AU BÉNÉFICE DES PATIENTS**

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....

CP : Ville :

BULLETIN DE SOUTIEN MEC000

À renvoyer A Gustave Roussy - 114 rue Edouard Vaillant 94805 Villejuif Cedex

OUI, je soutiens les innovations contre le cancer menées par les équipes de Gustave Roussy.

> Je souhaite soutenir toutes les innovations portées par Gustave Roussy. DON

> Je souhaite soutenir le programme Mieux vivre le cancer. FP0007

> Je choisis de soutenir un axe spécifique

Je fais un don de : €

Je joins mon don par chèque à l'ordre de **Gustave Roussy**

Mon téléphone (facultatif) :

Je souhaite recevoir des informations par e-mail.

Mon e-mail : @

GUSTAVE ROUSSY

114 rue Édouard Vaillant - 94805 Villejuif Cedex - France
Anne-Sophie de BOISSARD - Responsable du pôle Mécénat & Philanthropie - Tel. +33 1 42 11 54 74
www.gustaveroussy.fr

ENSEMBLE, ACCÉLÉRONS L'INNOVATION AU BÉNÉFICE DES PATIENTS

IMPÔT SUR LE REVENU

66% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur le revenu**, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. L'excédent éventuel peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Exemple pour réduire votre impôt sur le revenu :

Montant de votre don	Déduction de votre impôt sur le revenu (66%)	Coût réel de votre don
1 000 €	660 €	340 €
2 000 €	1 320 €	680 €
3 000 €	1 980 €	1 020 €

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

75% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur la fortune immobilière**, dans la limite de 50 000 €.

Exemple pour réduire votre IFI à 0 euro :

Montant de votre IFI	Montant de votre don	Déduction de votre IFI (75%)	Montant de votre IFI après votre don	Coût réel de votre don
1 500 €	2 000 €	1 500 €	0 €	500 €
7 500 €	10 000 €	7 500 €	0 €	2 500 €
49 500 €	66 000 €	49 500 €	0 €	16 500 €

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

60% du montant de votre don sont déductibles de votre **impôt sur les sociétés**, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes. L'excédent éventuel peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Votre reçu fiscal vous sera envoyé dans les meilleurs délais



Depuis 2009, Gustave Roussy et sa Fondation bénéficient de l'agrément « Don en confiance » délivré par le Comité de la Charte. Cet agrément atteste de la transparence des procédures de collecte et de la bonne gestion des dons.